



Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur son fonctionnement sans jamais oser le demander...

COMMENT ÇA SE PASSE LA « CANTINE » À LA RENTRÉE ?

• J'ai changé d'avis depuis le dossier d'inscription...

Vous vous étiez inscrit(e) comme interne ou demi-pensionnaire, mais souhaitez finalement être externe (ou inversement) ? Deux choses à faire :

1. Prévenez votre CPE
2. Prévenez la gestion, bâtiment A, bureau A153

• Je me suis inscrit(e) comme demi-pensionnaire ou interne, est-ce que je peux manger dès le premier jour ?

Si vous vous êtes acquitté(e) des 4,50 € (prix du badge) au moment de l'inscription, le badge vous sera donné par votre professeur principal dès le premier jour et vous pourrez manger.

Attention, il vous faut le badge pour pouvoir déjeuner. Si vous n'avez pas de badge, rendez-vous avec 4,50 € (en chèque ou espèce) à la gestion (bureau A153) et il vous en sera donné un.

• Comment puis-je choisir les jours où je mange ?

Un papier vous sera remis en classe (il sera également disponible à la cantine, mais aussi à la gestion, bâtiment A, bureau A153). Il faut simplement cocher les jours où vous souhaitez manger, le faire signer par vos parents et nous le déposer (gestion, bâtiment A, bureau A153) ou nous l'envoyer par mail à intendant.0670084c@ac-strasbourg.fr.

• Mais si je n'ai pas mon emploi du temps !?

Pas de panique, vous avez deux semaines pour nous ramener le papier avec vos jours de cantine (signé par vos parents). Il faut nous le ramener/renvoyer avant le 14/09/2020. Vous pouvez prendre votre repas à la cantine au cours de ces 2 semaines.

• Je mange les jours que je veux ?

Attention, si vous choisissez un forfait, ce sont des jours fixes, vous ne pouvez pas les interchanger. Si vous avez choisi un forfait 2 jours lundi et mardi par exemple, vous ne pourrez pas déjeuner le jeudi.

• Mais si je veux manger un jour où je ne suis pas inscrit(e), c'est possible ?

Oui. Pour cela, il vous faut charger votre badge avant d'aller manger. Le prix d'un repas est de 4,35 €. Vous pouvez charger votre badge par chèque ou espèces à la gestion, bureau A153 ou par carte bancaire à la borne à l'accueil du Pôle Sciences. C'est aussi possible par Internet :

<https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=3848>

• Oui mais si je ne veux pas manger des jours fixes ?

C'est possible. Vous passez alors « au ticket » : il vous faut acheter le badge à 4,50 € et le charger selon les modalités indiquées dans la réponse précédente (voir ci-dessus).

• Et si je veux manger et que je n'ai pas de badge ?

Il vous faut acheter un badge (4,50 € par chèque ou espèces à la gestion, bâtiment A, bureau A153) car c'est lui qui permet de débloquent les plateaux au restaurant scolaire.

EUH, J'AI UN PROBLÈME !

• J'ai oublié mon badge, que faire ?

Passez à la gestion, bâtiment A, bureau A153, on vous donnera un code qui vous permet d'éditer un ticket qui remplacera votre badge. En un mot, vous pourrez manger !

• J'ai perdu mon badge, que faire ?

Il faut en racheter un au même montant, c'est-à-dire 4,50 € (à régler en chèque ou en espèces, à la gestion, bâtiment A, bureau A153).

La première chose à faire lorsque vous obtenez votre badge !

Veillez noter qu'afin d'éviter tous ces problèmes, il vous faut dès que possible, avec votre badge, vous rendre à la borne située dans le hall du Pôle Sciences. Vous présentez le code barre devant le lecteur. Lors de votre première connexion, vous êtes invité(e) à créer votre mot de passe (10 signes maximum). Ce mot de passe vous permettra donc d'éditer un ticket qui remplacera votre badge en cas d'oubli.

COMMENT PAYER LA CANTINE / L'INTERNAT ?

• Quand est-ce que je paye la cantine ?

Si vous avez opté pour un forfait, une facture vous est adressée par mail chaque trimestre.

• Je suis interne. Est-ce que j'ai deux factures, une pour la demi-pension et une autre pour l'internat ?

Non, tout est regroupé sur la même facture.

• Est-ce que je paye la cantine même si je n'y mange pas ?

Si vous êtes au ticket, vous chargez votre badge en avance et le montant du repas est déduit de votre solde à chaque fois que vous passez au restaurant scolaire.

En revanche, si vous êtes demi-pensionnaire ou interne, il s'agit d'un forfait et vous payez ce forfait.

• Combien ça va me coûter ?

Vous avez reçu avec le dossier d'inscription un document sur lequel les montants des différents forfaits apparaissent.

• Est-il possible d'échelonner le paiement ?

Oui. Vous pouvez pour cela opter pour le prélèvement automatique. Dans ce cas, vous aurez une autorisation de prélèvement à signer et à nous renvoyer accompagnée d'un RIB.

Le prélèvement est effectué le 5 de chaque mois à compter d'octobre selon un échéancier qui vous sera fourni.

• Est-ce que je peux changer mon forfait ou changer de régime (passer de demi-pensionnaire à externe, par exemple) en cours d'année ?

L'engagement pour la demi-pension ou l'internat est annuel, mais il reste possible de modifier le régime ou le nombre de jours de demi-pension d'un trimestre à l'autre. Pour cela, il vous faudra, avant la fin du trimestre (c'est-à-dire avant les vacances de Noël ou avant le 31 mars) :

1. Prévenir votre CPE

2. Prévenir la gestion, bâtiment A, bureau A153 par un mot signé de vos parents ou par e-mail à :

intendant.0670084c@ac-strasbourg.fr